



Rapport d'activité **2023**

Sommaire

Le mot du Président	4
Faits marquants	6
Le traitement des déchets en un coup d'oeil	8
Sitreva et ses adhérents	10
Un maillage territorial de proximité	12
Un syndicat au service du territoire	14
Des équipes au service de l'utilisateur	15
Un programme d'investissements ambitieux	18
Un geste de tri plus simple pour plus d'efficacité	22
Une information de proximité	24
La collecte et les apports	26
Le tri des emballages et des papiers	28
L'origine et le mode de valorisation des déchets	30
Les sites de traitement	32
Le budget	34
Nos partenaires locaux et nationaux	38
Glossaire	40

Le mot du Président



Stéphane Lemoine
Président de Sitreva

« En 2023, Sitreva a bataillé et obtenu le maintien du seul centre de tri d'Eure-et-Loir, permettant de trier les emballages au niveau local et d'affirmer sa vocation d'acteur incontournable de l'économie circulaire. »

Sitreva transporte, trie et valorise les déchets de ses adhérents depuis plus de 30 ans. Cette jeunesse relative, dans le monde des collectivités territoriales, est un atout permettant l'esprit de créativité dans les réponses à apporter aux défis de l'avenir de notre environnement.

Sitreva est avant tout une aventure humaine. La gestion des déchets nécessite un engagement de proximité, des compétences variées et une réactivité de tous les instants. A ce titre, je remercie tous les élus et les agents, pour leur implication et leur professionnalisme au service des usagers. C'est ce triptyque élus, agents et usagers qui est le cœur de notre action et de notre engagement de la valorisation des déchets.

En 2023, Sitreva a bataillé et obtenu le maintien du seul centre de tri d'Eure-et-Loir, permettant le traitement des emballages au niveau local et d'affirmer sa vocation d'acteur incontournable de l'économie circulaire. C'est l'illustration parfaite de ce triptyque élus-agents-usagers, et la démonstration de notre attachement aux valeurs humaines de notre collectivité.

En cette période à forts enjeux géopolitiques, la question de l'indépendance et de la souveraineté énergétique de notre pays aura rarement été aussi prégnante. Dans ce contexte, la perception et le rôle des syndicats de traitement des déchets sont en évolution permanente. En quelques années, nous sommes passés d'une logique d'élimination à une nécessité de recyclage. Aujourd'hui, c'est une nouvelle étape : celle de la valorisation optimale. Sitreva a un rôle primordial dans l'autonomie et la résilience énergétique des territoires.

C'est dans cette optique que nous souhaitons optimiser la production d'électricité et de chaleur de l'unité de valorisation énergétique et agroalimentaire (UVEA). Déjà performante à ce niveau, UVEA peut encore développer ses filières aval. L'ensemble des élus de Sitreva agissent en ce sens au quotidien.

Enfin, et parce que la protection de l'environnement est bien plus qu'un simple calcul de bilan carbone, nous sommes engagés dans la recherche constante de nouvelles filières de valorisation ainsi que dans l'ergonomie et l'amélioration continue de nos sites de collecte pour les usagers. La maîtrise de l'empreinte carbone de Sitreva passe également par l'optimisation de notre flotte de poids lourds, tant sur le plan des trajets que sur celui de la carburant. Il s'agit de sujets importants pour notre avenir.

Le succès de Sitreva est le fruit de l'engagement complet des élus, du travail rigoureux de nos agents, auquel j'associe la qualité professionnelle de nos partenaires économiques

Bonne lecture du bilan d'activité 2023.

Faits marquants



janvier

Démarrage opérationnel de l'extension des consignes de tri sur tout le territoire desservi par Sitreva.



avril

Les communautés de communes Perche Senonchois, Terre de Perche et Pays Courvillois en visite sur la déchèterie d'Harleville nouvellement rénovée.



mai

Le Président du département d'Eure-et-Loir, Christophe Le Dorven, accompagné de conseillers départementaux en visite à UVEA.



juin

Inauguration de la déchèterie d'Angerville.



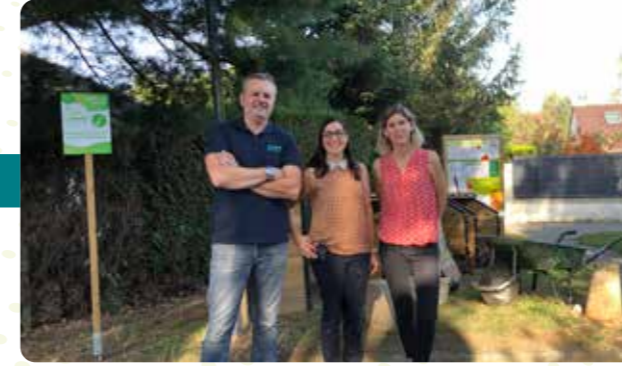
juin

Une délégation de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie en visite à UVEA.



juillet

Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi d'exploitation de l'usine UVEA et la préparation du renouvellement de la DSP.



septembre

Avec le Sictom de Rambouillet, Sitreva participe à la sensibilisation des usagers suite à la mise en place d'un site de compostage partagé dans un quartier de Rambouillet.



septembre

Inauguration de la déchèterie de Cloyes-les-Trois-Rivières.



octobre

Test d'un camion 100 % électrique pour le transport des bennes de déchèterie sur le secteur Drouais.



novembre

Signature du contrat de concession du centre de tri, entre le Président de Sitreva, Stéphane Lemoine, et le Directeur général adjoint de Paprec, Erwan Le Meur.



décembre

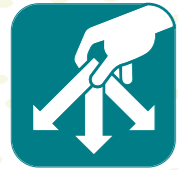
Réalisation d'un film institutionnel.

Le traitement des déchets

en 2023 en un coup d'œil

242 516 t
réceptionnées*

240 083 t
traitées*



80 876 t
apportées dans les
26 déchèteries



105 836 t
collectées par les
5 établissements
membres



49 948 t
d'apports extérieurs

92 %
traitées localement

94 %
valorisées



57 t
de déchets
issus des chantiers
Sitreva

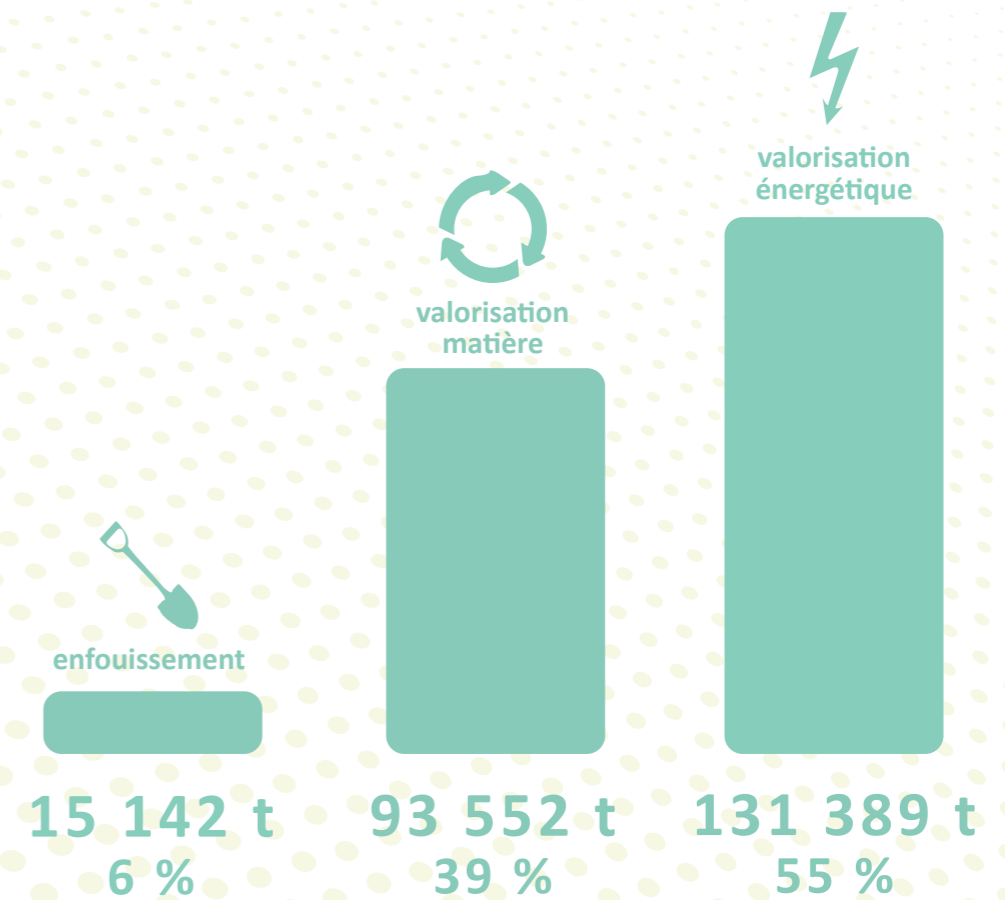


5 799 t
de déchets d'activité
des entreprises



2 433 t
stockées au 31/12
sur nos 5 centres
de transfert

*L'écart entre les tonnes réceptionnées et les tonnes traitées correspond à la variation des stocks.



Sitreva ...

Sitreva est un syndicat mixte chargé de traiter et de valoriser les déchets ménagers déposés dans ses 26 déchèteries ou collectés par ses membres. Son siège est à Ouarville en Eure-et-Loir.

Les compétences

Le service public de gestion des déchets rassemble deux domaines de compétences : la collecte des déchets ménagers et assimilés, et leur recyclage.

Tandis que ses membres sont compétents pour assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés dans leurs périmètres respectifs, les attributions de Sitreva, déterminées par ses statuts, lui permettent d'exercer pleinement la compétence de recyclage de ces mêmes déchets. Sitreva est ainsi chargé :

- du transfert,
- du transport,
- du tri,
- du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

A également été attribuée à Sitreva l'exploitation des déchèteries, une compétence qui relève à la fois de la collecte auprès des usagers et du recyclage.

Nos membres



CA du Pays de Dreux

81 communes
117 182 habitants
Siège : Dreux



CC Portes Euréliennes d'Île-de-France

28 communes*
33 295 habitants
Siège : Épernon



SICTOM de la région d'Auneau

42 communes*
34 119 habitants
Siège : Ouarville



SICTOM de la région de Châteaudun

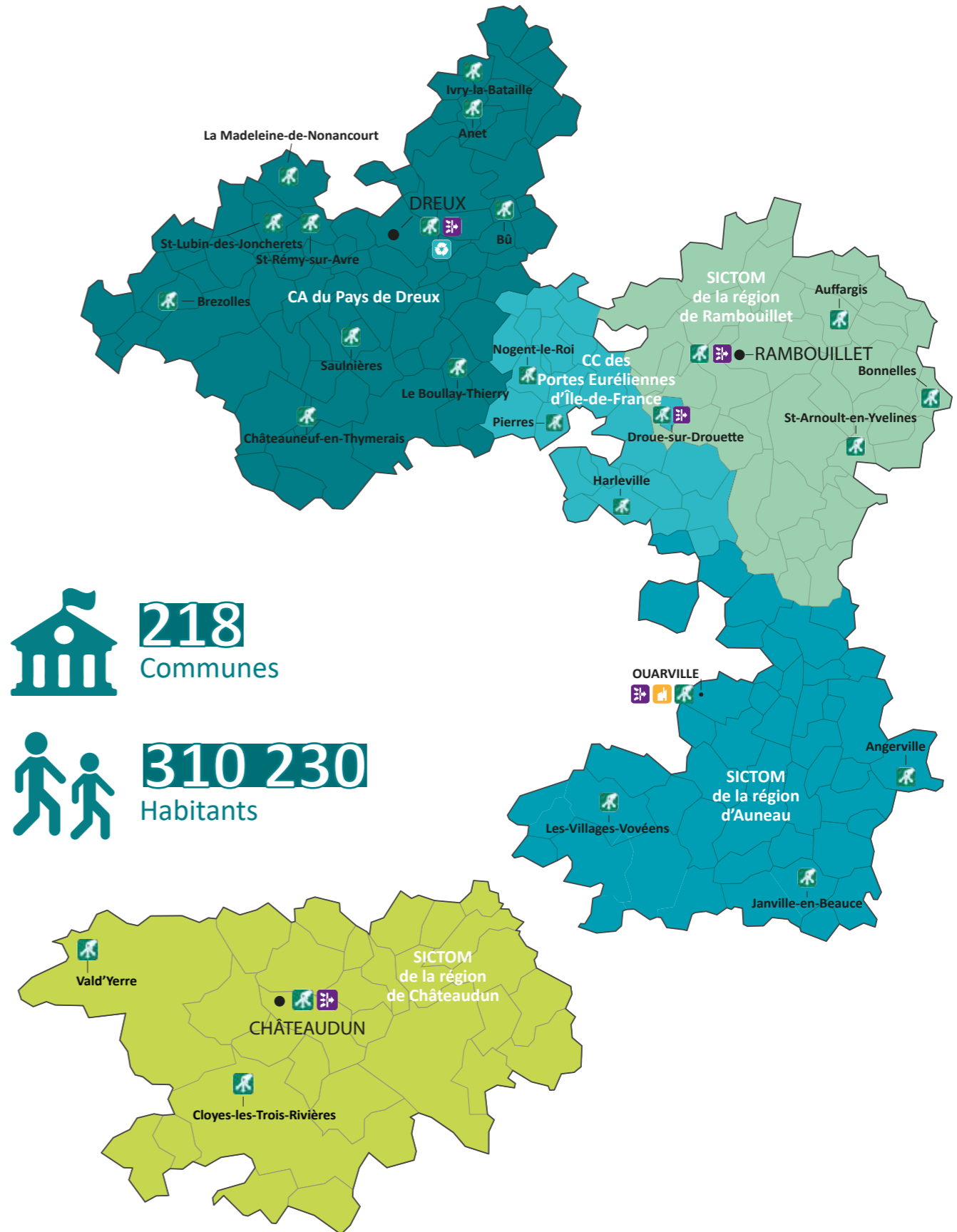
28 communes
35 235 habitants
Siège : Châteaudun



SICTOM de la région de Rambouillet

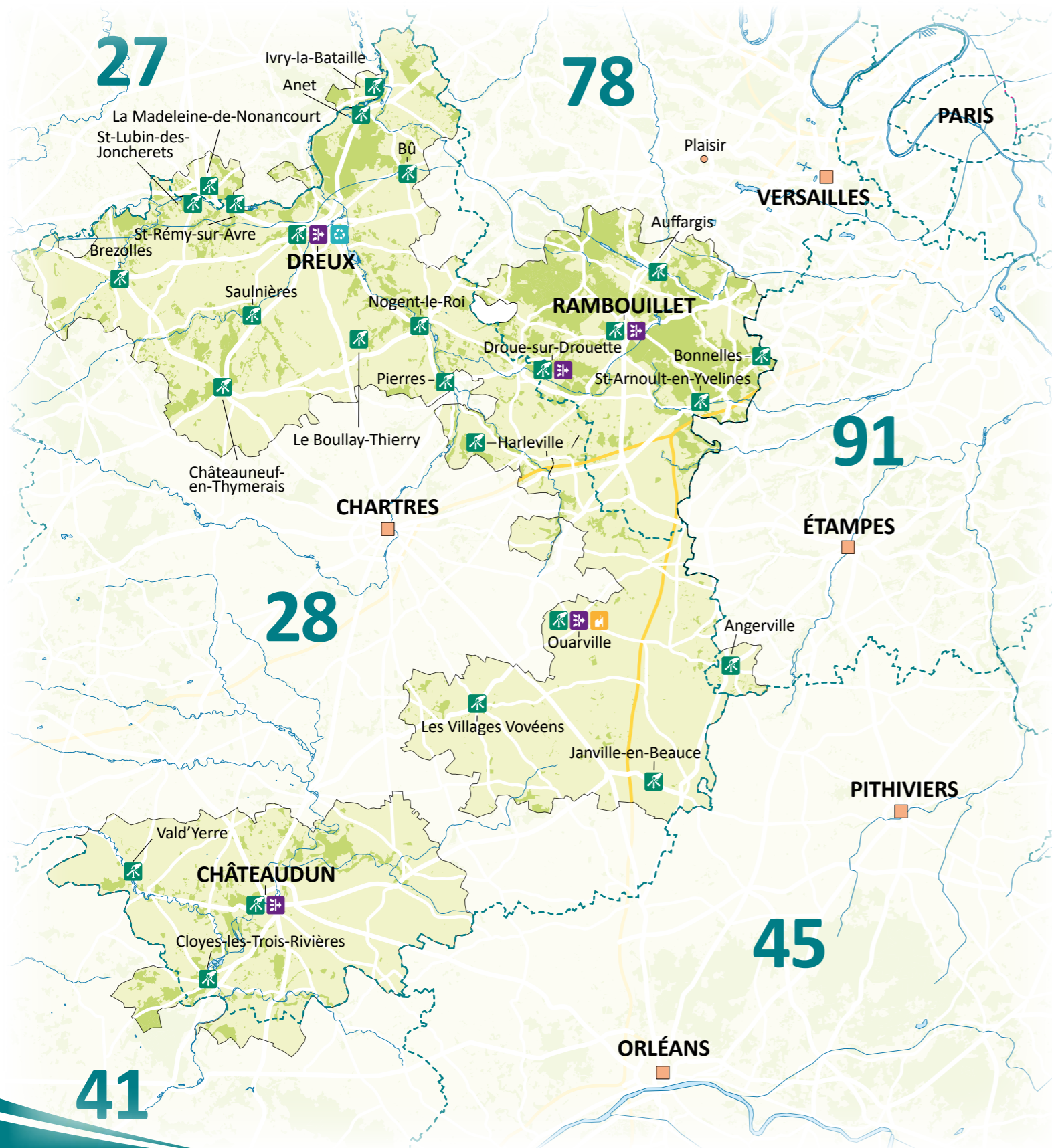
40 communes
90 399 habitants
Siège : Rambouillet

... et ses adhérents



* La commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien est en partie sur le territoire de la CC des Portes Euréliennes d'Île-de-France et du Sictom de la région d'Auneau

Un maillage territorial de proximité



Quais de transfert



5 sites :

- Châteaudun (28)
- Dreux (28)
- Droue-sur-Drouette (28)
- Ouarville (28)
- Rambouillet (78)

Exploitant : Sitreva

204 721 t

volume des apports transférés par Sitreva

Déchèteries



26 sites

23
types de déchets admis

Exploitant : Sitreva

585 751

passages en déchèterie

80 876 t

collectées

Centre de tri



1 site : Natriel (Dreux, 28)

24 000 t

Exploitant : Sitreva

16 816 t

réceptionnées

15 579 t

triées



Unité de valorisation énergétique et agroalimentaire



1 site : Uvéa (Ouarville, 28)

78 %
taux de performance énergétique

Exploitant : Suez

129 939 t

Réceptionnées

130 927 t

Valorisées sous forme d'énergie



Un syndicat au service du territoire

Sitreva est administré par un Comité syndical de 34 élus locaux, qui représentent les 5 membres du syndicat dont sont issus son Président et ses Vice-présidents.



Stéphane LEMOINE
Président

Les vice-présidents



Loïc BARBIER
Délégué aux déchèteries



Pierre-Yves KOPPE
Délégué aux finances, au patrimoine, et au contrôle de gestion



Jean-Yves DEBALLON
Délégué aux relations extérieures et institutionnelles en Centre-Val de Loire



Benoît PETITPREZ
Délégué à la stratégie et aux affaires juridiques



Bruno GUITTARD
Délégué au suivi de la délégation de service public



Daniel MORIN
Délégué au centre de tri



Virginie ROLLAND
Déléguée à la communication



Éric SÉGARD
Délégué aux travaux et à l'équipement



Daniel COLLEU
Délégué à l'exploitation et à la valorisation



Nicolas BELHOMME
Délégué à l'environnement



Sophie WILLEMEN
Déléguée à la sûreté

Les conseillers syndicaux

Titulaires

Christian ALBERT, Pierre BONNEAU, Françoise BORGET, Xavier CARIS, Denis CHERON, Mariam CISSE, Thierry CONVERT, Jean-Pierre CUYER, Jean-Michel DUBIEF, Jean-Louis FLORES, Nelson FONSECA, Jacques FORMENTY, Gérald GARNIER, Jacques GEFFROY, Sylvain GUIGNARD, Olivier LECOMTE, Pascal LEPETIT, Josette PHILIPPE, Jean-Louis RAFFIN, Gérard SOURISSEAU, Pascal TOUSSAINT, Jacques TROGER.

Suppléants

Talal ABDELKADER, Romuald AMELINE, Patricia BERNARDON, Jean-François BLANC, Alex BORNES, Mazid CALAS, Frédéric CALLU, Annie CAMUEL, Michel CRETON, Dominique DE VOS, Annick FRÉON, Laëtitia GIRARD, Frédéric GIROUX, Sylvie HENAU, Aïssa HIRTI, Arnaud JARDIN, Alain LAJUGIE, Vanessa LAMBOURG, Rodolphe LANGLAIS, Sébastien LEROUX, Michaël LE SAULNIER, Pierre LEPORTIER, Yolande LETORT, Michel MALHAPPE, Sylvie MARGOT, Gilles MERCIER, Adrien MOCKELYN, Ismael NEHLIL, Philippe POMMERAU, Pierre SANIER, Jean-Claude SOLIGNAT, Jacky VANSON, Valérie VERDIER, Frédéric VEYE DIT CHARETON.

Des équipes au service de l'utilisateur

La force de la régie

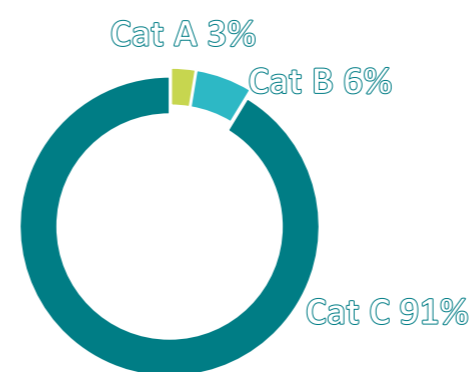
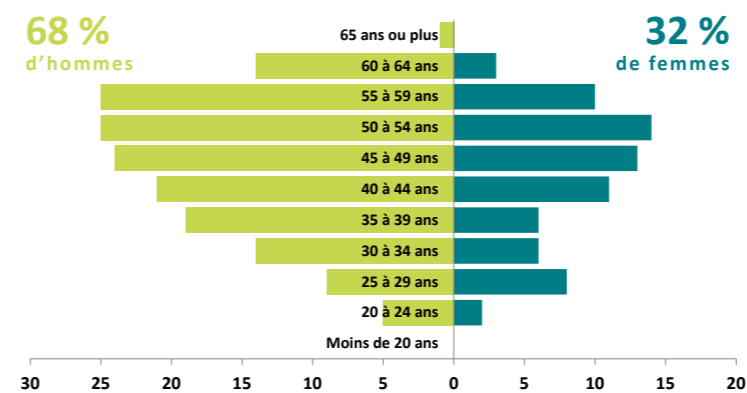
Sitreva exploite en régie, c'est-à-dire en gestion directe, les services à l'utilisateur, à l'exemple des déchèteries. Cela offre de nombreux avantages, notamment en termes de contrôle et de qualité du service, avec une organisation plus flexible, plus réactive et toujours en prise avec les attentes des habitants.

En revanche, confier la gestion des process industriels à une entreprise en concession (communément appelée DSP : délégation de service public) peut être bénéfique pour optimiser les coûts et les performances. En effet, les entreprises spécialisées dans ces domaines au niveau national disposent d'une expertise pointue et de moyens techniques avancés. Dès lors Sitreva qui exploitait déjà Uvéa en DSP, a fait le choix en 2023 de confier la gestion du centre de tri à un délégataire à compter du 1er janvier 2024.

Ainsi, en combinant la gestion en régie des services à l'utilisateur et la concession des process industriels, le syndicat bénéficie des atouts de ces deux modes d'exploitation pour assurer un service de qualité tout en optimisant ses coûts et ses performances et en favorisant une approche plus durable et respectueuse de l'environnement.

Les effectifs

La répartition des effectifs par sexe et par âge



248 emplois publics dont **218** dans la filière technique



0,8 %

taux d'administration
nombre d'agents pour 1000 habitants



27 %

part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement



5,6 %

de travailleurs handicapés



333

formations dispensées



28

Accidents du travail entraînant 1 099 jours d'incapacité



Un programme d'investissements ambitieux



Après plus de 6 mois de travaux, Stéphane Lemoine, Président de Sitreva, a inauguré la déchèterie de Cloyes-les-trois-Rivières le 18 septembre en présence du maire de Cloyes-Les-Trois-Rivières, Didier Renvoisé, du conseiller départemental, Claude Térouinard, du président du Sictom de Châteaudun, Jean-Yves Deballon.

Sitreva a poursuivi, en 2023, son programme de travaux de modernisation, d'agrandissement et de mise aux normes de ses sites afin de garantir un service de qualité et la pérennité de ses installations. L'objectif est toujours le même : proposer des niveaux de service homogènes sur l'ensemble de son territoire.

Des améliorations au fil de l'eau...

Le programme d'amélioration des équipements débute par des interventions fréquentes permettant d'améliorer la sécurité et la fonctionnalité en milieu occupé. Cette politique permet de garantir l'ouverture des déchèteries et l'accessibilité du service au plus grand nombre. Parmi les interventions de ce type en 2023, il convient notamment de retenir la mise aux normes des bassins de rétention des eaux polluées au quai de transfert de Ouarville ou la pose de blocs bétons au quai de transfert de Châteaudun pour lutter contre l'envahissement de chenilles processionnaires sur le site. La défense incendie a également fait

l'objet d'investissements, avec la mise en place d'une bache incendie de 120m³ à la déchèterie de Voves. Des filets anti-envols ont en outre été posés au quai de transfert de Ouarville, un site particulièrement exposé aux vents, ce qui a permis de limiter au maximum les désagréments pour les sites avoisinants. Enfin, de nombreuses interventions, d'ordre pratique, ont eu lieu sur différentes déchèteries (pose de garde-corps avec bavettes à Auffargis, réfection des caniveaux à Droue-sur-Drouette et à Pierres...). Dernier axe d'amélioration continue, mais non des moindres, l'année 2023 a permis à Sitreva de signer une convention avec Valobat pour le déploiement d'une nouvelle filière de valorisation des déchets du bâtiment au 1er janvier 2024. À cet effet, les services de Sitreva ont travaillé sur l'organisation des sites afin de pouvoir accueillir de nouveaux contenants spécifiques à cette filière.



La zone d'accueil de la nouvelle déchèterie de Cloyes-les-trois-Rivières

... et des refontes importantes

Si la déchèterie d'Angerville (91) avait commencé à faire peau neuve en 2022, c'est le 31 mai 2023 qu'elle a pu rouvrir dans sa nouvelle configuration. Disposant désormais de 11 quais, elle permet aux usagers de bénéficier d'un sens de circulation sécurisé et d'une séparation intégrale avec les prestataires et les poids-lourds de Sitreva. Le site a également bénéficié d'une mise aux normes des réseaux, de la protection incendie, etc.

Autre chantier d'importance ayant abouti en 2023 : la rénovation de la déchèterie de Cloyes-les-Trois-Rivières. Le nouveau site, livré le 4 août 2023, permet d'accueillir jusqu'à 12 bennes différentes, et donc de proposer un tri plus efficace aux usagers.

Enfin, l'année 2023 aura également marqué le démarrage du projet de reconstruction intégrale de



Déchèterie d'Angerville - les quais de déchargement ont été sécurisés.

la déchèterie de Saulnières, dans le courant du mois de juin. Ce site, qui n'avait ni eau ni électricité quand Sitreva en a repris la gestion, proposera à compter de sa réouverture 11 quais, ainsi que l'ensemble du savoir-faire Sitreva en matière d'ergonomie, de sécurité et de défense incendie.



Les filières REP

Celui qui fabrique, qui distribue ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie selon le principe de responsabilité élargie du producteur (REP). C'est le concept du pollueur payeur.

Les producteurs mettent en place des éco-organismes à qui ils verseront une éco-contribution pour la gestion de leurs déchets. L'éco-organisme organisera lui-même la collecte et le recyclage des déchets ou financera les acteurs publics de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets.

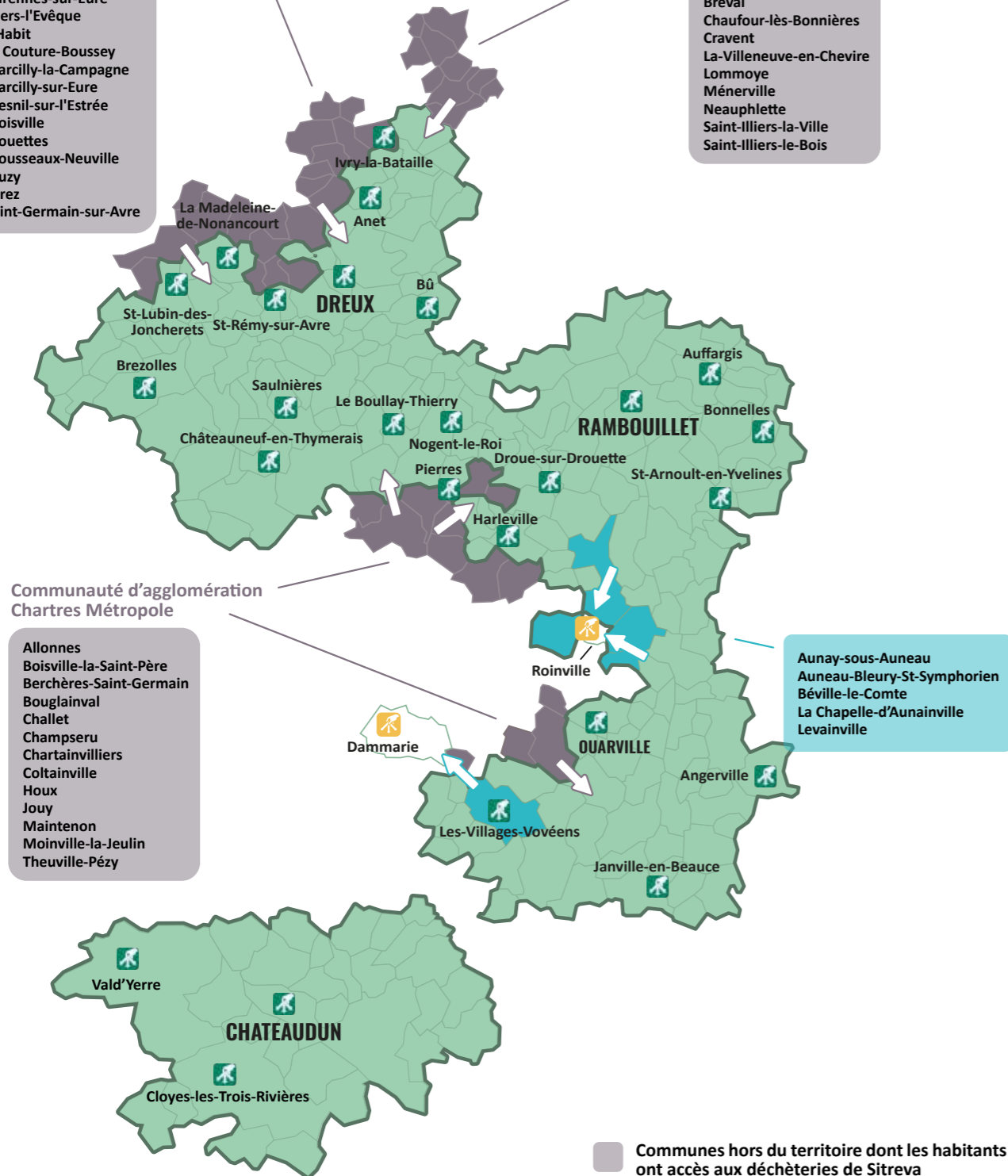
Partenariats d'accès aux déchèteries

Communauté d'agglomération
Évreux Portes de Normandie

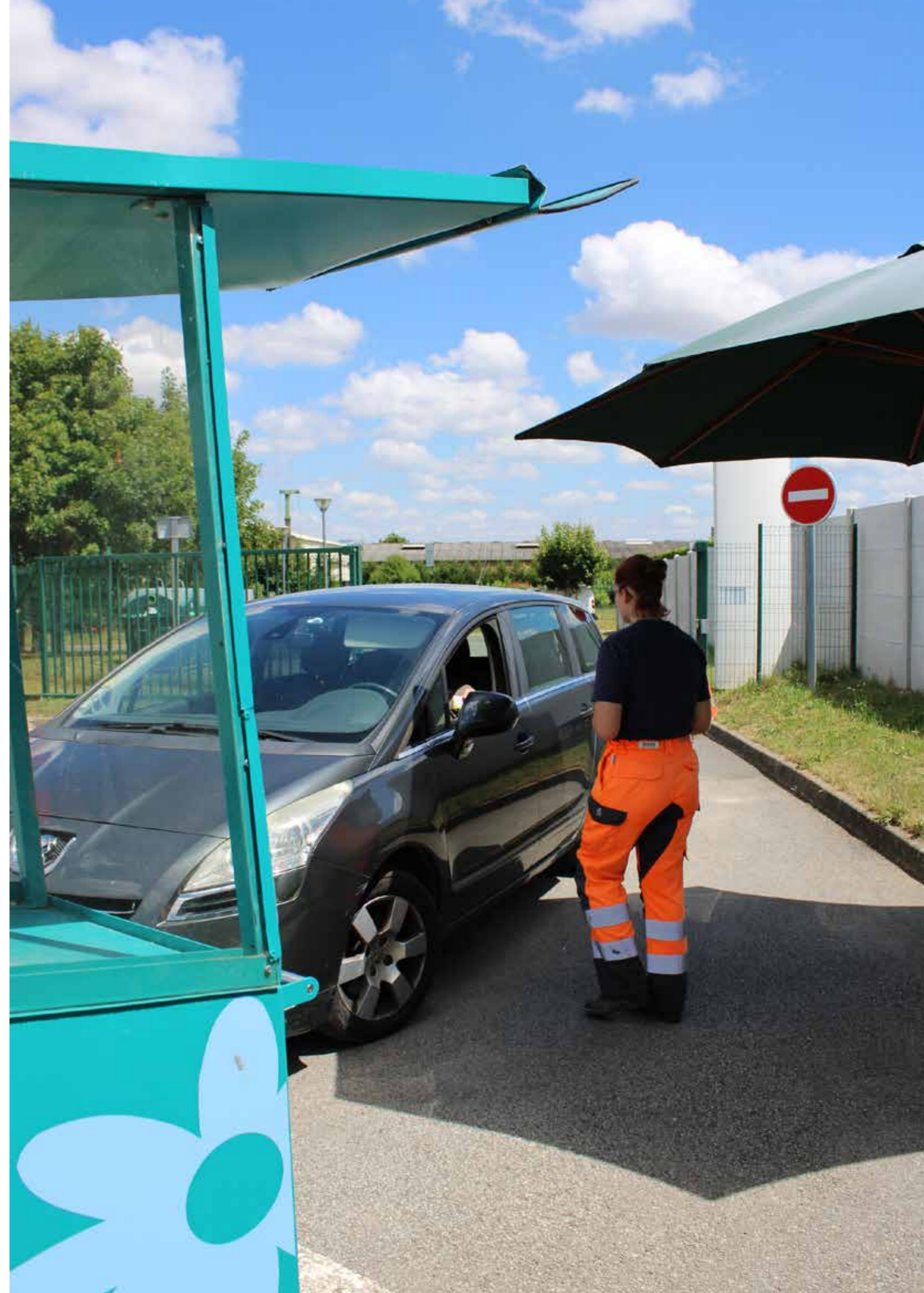
- Acon
- Bois-le-Roy
- Courdemanche
- Croth
- Droisy
- Épiéds
- Garennnes-sur-Eure
- Illiers-l'Évêque
- L'Habit
- La Couture-Boussey
- Marcilly-la-Campagne
- Marcilly-sur-Eure
- Mesnil-sur-l'Estrée
- Moisville
- Mouettes
- Mousseaux-Neuville
- Muzy
- Serez
- Saint-Germain-sur-Avre

Communauté de communes
des Portes de l'Île-de-France

- Boissy-Mauvoisin
- Bréval
- Chaufour-lès-Bonnières
- Cravent
- La-Villeneuve-en-Chevire
- Lommoye
- Ménerville
- Neauphlette
- Saint-Illiers-la-Ville
- Saint-Illiers-le-Bois



- Communes hors du territoire dont les habitants ont accès aux déchèteries de Sitreva
- Communes du territoire dont les habitants ont accès aux déchèteries hors du territoire de Sitreva
- Territoire de Sitreva



Un geste de tri plus simple pour plus d'efficacité



Une campagne de communication a été créée en collaboration avec nos adhérents et Citéo et déployée sur tout le territoire.

L'une des orientations de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 (LTECV) est la simplification et l'harmonisation à l'échelle nationale des consignes de tri des emballages. Depuis le 1er janvier 2023, les consignes de tri des emballages ont été simplifiées. Désormais, tous les emballages et papiers sont à déposer dans le bac de tri. Cette généralisation du tri à tous les emballages vise à simplifier et à améliorer le recyclage des déchets.

Jusqu'à présent les habitants déposaient uniquement les bouteilles, flacons et bidons en plastique dans le bac de tri aux côtés des emballages en métal, en carton et de tous les papiers ; les autres emballages n'étaient pas triés et étaient traités avec les ordures ménagères.

Depuis le 1er janvier 2023, plus de questions à se poser : tous les emballages et les papiers vont dans le bac de tri ! Quelques exemples : les capsules en métal, les pots de yaourts, les barquettes de beurre, les sacs et films plastiques, les pots de crème, les

tubes de dentifrice, etc...

Les emballages en verre sont toujours à déposer dans les bornes d'apport volontaire ou dans les bacs de collecte pour ceux qui en sont équipés.

Les emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage travaillent ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Cela permettra de produire de nouveaux emballages ou objets. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions existent et aujourd'hui, pour recycler plus, il faut trier plus d'emballages !

Des consignes qui facilitent le tri

D'après le baromètre du geste de tri 2019, réalisé par Citeo, 93 % des Français trouvent que le tri est plus simple avec les nouvelles consignes.

Les petits emballages en plastique qui étaient refusés et constituaient les erreurs de tri les plus fréquentes, sont désormais acceptés.

Depuis que le tri est simplifié sur le territoire de Sitreva, les habitants ont trié en 2023 en moyenne 4 kg supplémentaires chacun. Le geste de tri devient plus systématique car plus assuré : tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri quelle que soit leur matière. Ainsi, en plus des nouveaux emballages collectés, nous captions également d'avantage d'emballages en plus de ceux déjà triés.



Vers une amélioration constante du recyclage

En 20 ans de collecte sélective, le recyclage des emballages ménagers n'a cessé de progresser.

Les collectivités et les industriels se sont d'abord concentrés sur le tri et le recyclage des flacons et des bouteilles, plus répandus sur le marché afin de mettre en place un système qui fonctionne parfaitement avant d'aller plus loin. En ouvrant la collecte sélective à tous les emballages plastique, on permet aux entreprises du recyclage de disposer de matière pour expérimenter les process et développer les technologies nécessaires à leur recyclage à grande échelle.

Un centre de tri modernisé

Cette extension des consignes va générer l'arrivée de nouveaux emballages sur le centre de tri (ceux précédemment jetés dans les ordures ménagères) et donc va nécessiter la mise en œuvre de travaux sur les machines de tri.

Celles-ci n'étaient jusqu'alors pas capables de trier tous les types d'emballages plastiques et de différencier les résines. Les technologies ont désormais bien évolué et les process étant maîtrisés, le tri de tous les emballages et des papiers est désormais possible. Aussi notre centre de tri des emballages, situé à Dreux, sera complètement modernisé et agrandi afin de capter tous ces nouveaux emballages sur l'ensemble du territoire de Sitreva et plus largement sur tout le département de l'Eure-et-Loir.

Le jaune, la couleur du tri

Une campagne de communication a été menée par Sitreva et ses adhérents, avec un message clef : «Tous les emballages et les papiers se trient!». Y est associé le jaune, couleur du tri uniformisée dans l'hexagone.



Une information de proximité



Sensibilisation au tri et à la valorisation dans une classe de CM1

Sitreva est présent sur le terrain pour sensibiliser les usagers au tri et à la valorisation des déchets. Les ambassadeurs du tri de Sitreva et de ses membres proposent de nombreuses animations dans les écoles et les entreprises et participent aux événements du territoire.

Présence sur le terrain

Sitreva multiplie et diversifie les opérations de sensibilisation pour tous les publics afin que les bons gestes soient réalisés à la source. Donner à voir pour faire comprendre : c'est le principe de base de notre animateur qui intervient sur tout le territoire pour familiariser les usagers aux nouveaux gestes de tri liés à l'extension des consignes de tri et au tri à la source des biodéchets.

Dans les écoles, lors des événements locaux et en faisant visiter nos équipements, nous sommes toujours présent au plus près du public.

En 2023, Sitreva a sensibilisé en direct au tri et à la valorisation des déchets près de 4 500 personnes. 3 243 élèves ont bénéficié du programme pédagogique proposé par Sitreva.

Conscient de l'importance du numérique dans les habitudes quotidiennes, Sitreva a parallèlement poursuivi son activité sur ses supports numériques. Facebook, LinkedIn et Instagram complètent les informations du site Internet.

 **55**
journées
d'animations scolaires

 **142**
classes
sensibilisées

 **3 243**
élèves ont bénéficié
du programme d'animation
pédagogique

Mars Action éco citoyenne «Nettoyons la nature»
Châteaudun (28)

Avril Nettoyage de printemps
Bonnelles (78)

Mai Résidence Autonomie Léo Lagrange
Châteaudun (28)

Journée du développement durable
Cernay-la-Ville (78)

Juin Fête de la nature
Les Essarts-le-Roi (78)

Festi'Alliance
Rouvray-St-Denis (28)

Cours pour la Planète
Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (28)

Changez d'air
Changé (28)

Sept. Semaine Européenne du Développement durable
Rambouillet (78)

Compostage partagé
Rambouillet (78)

Journées agriculture et patrimoine
Rambouillet (78)

Oct. Fête de la pomme et de la châtaigne
Saint-Léger-en-Yvelines (78)

Nov. Nettoyage d'automne
Rambouillet (78)

ABONNEZ-VOUS SUR INSTAGRAM



Le programme d'animation pédagogique

Tout au long de l'année, Sitreva intervient dans les écoles du territoire, de la maternelle au lycée. Le programme pédagogique s'adapte à tous les âges pour sensibiliser les élèves aux gestes de tri, présenter le parcours des emballages et la valorisation des déchets.

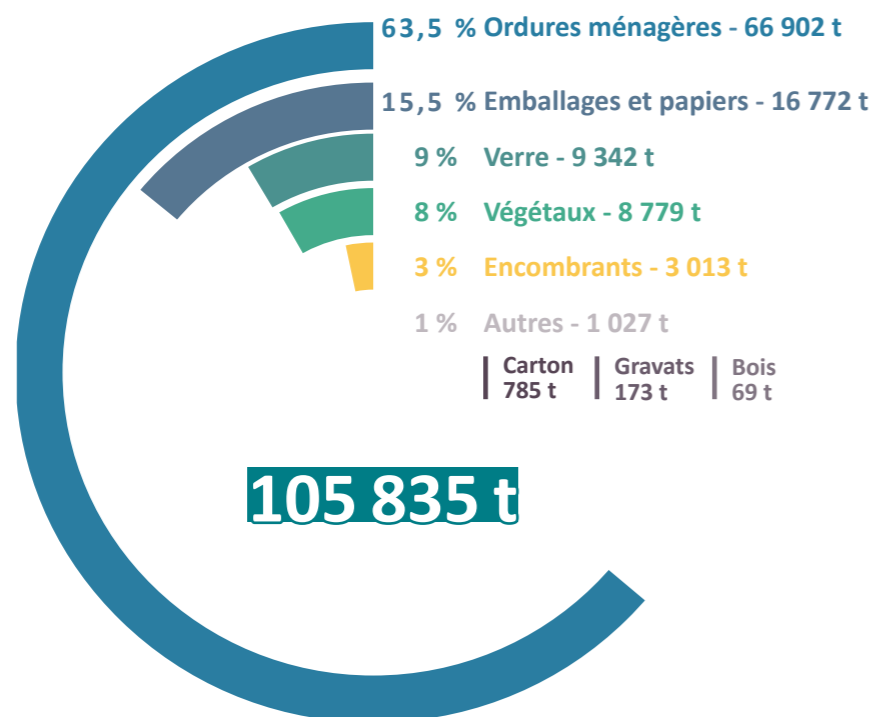
Ludique et participative, l'animation propose des échanges avec les élèves, la projection de films, des jeux pédagogiques, des quizz ou encore la distribution de documentation.

D'autres thématiques peuvent être abordées comme le compostage, le gaspillage alimentaire ou la collecte de piles.

Sur demande, Sitreva organise des visites de son centre de tri et de son Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire.

La collecte et les apports

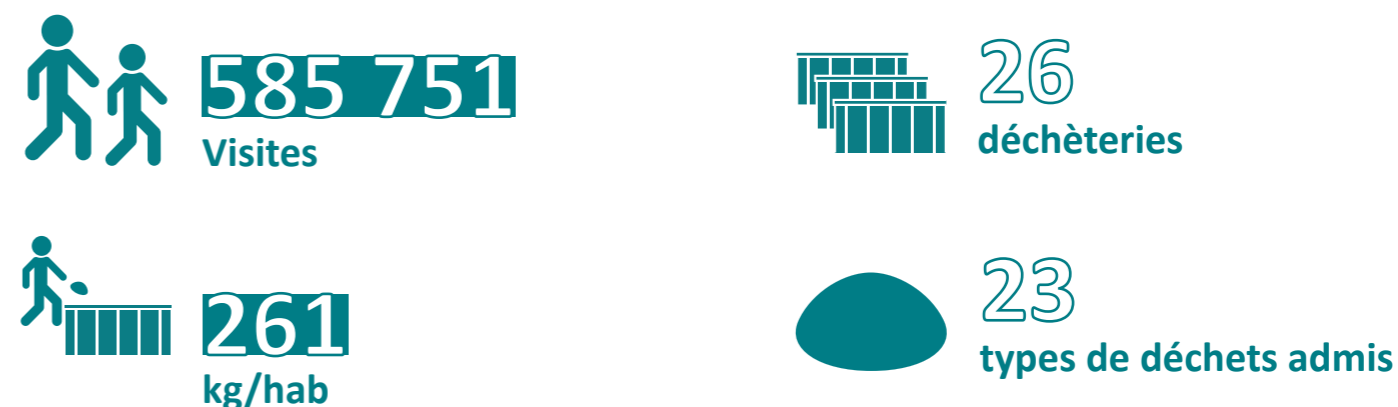
Collecte en porte à porte par nos membres



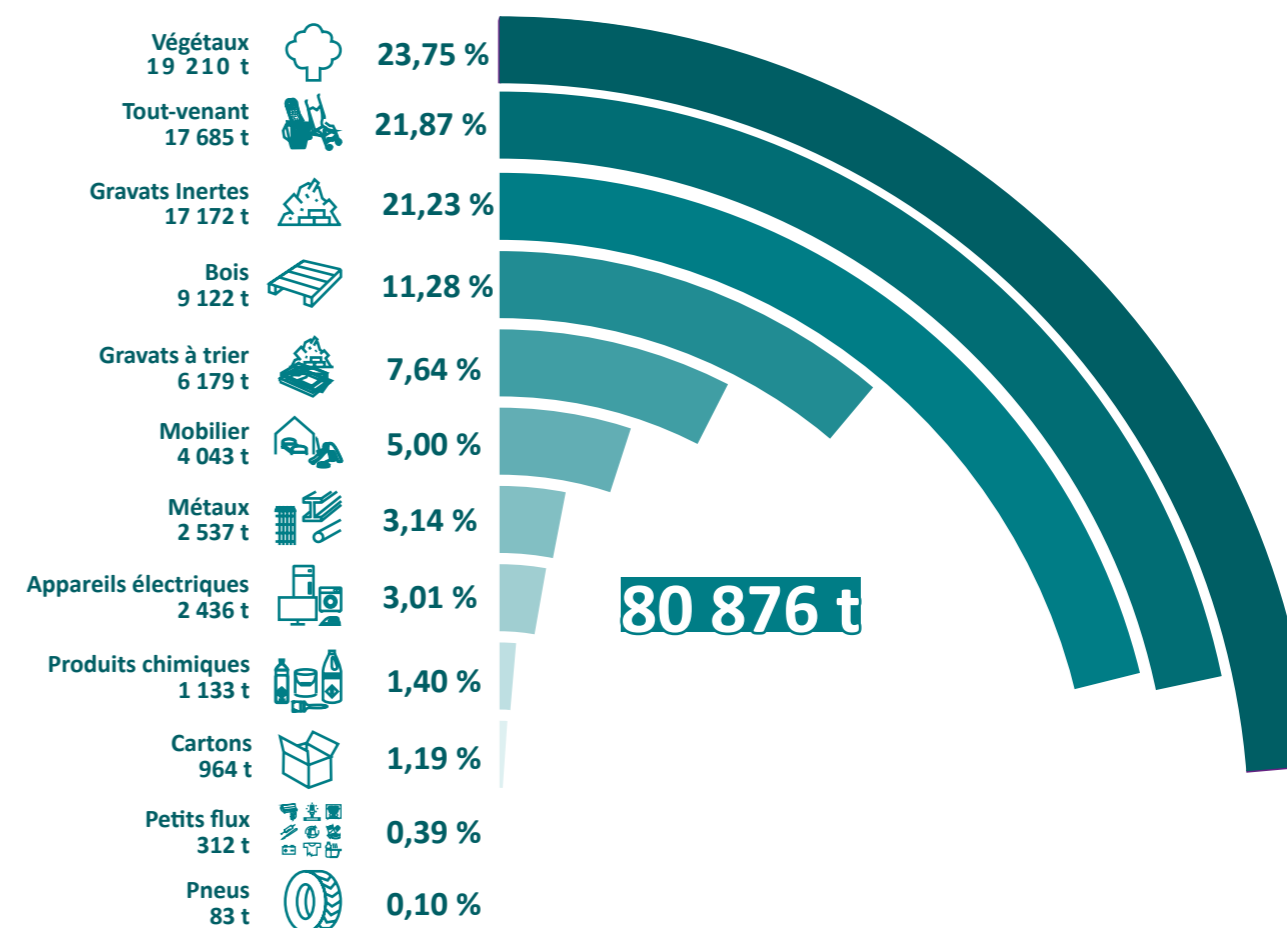
Quantité collectée en porte à porte par habitant

	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES ET PAPIERS GRAPHIQUES	VERRE	VÉGÉTAUX	ENCOMBRANTS
Moyenne Sitreva	216 kg	54 kg	30 kg	28 kg	10 kg
CA du Pays de Dreux	229 kg	59 kg	26 kg	36 kg	18 kg
CC Portes Euréliennes d'Île de France	189 kg	52 kg	35 kg	14 kg	0,1 kg
SICTOM de la région d'Auneau	188 kg	55 kg	29 kg	0 kg	0 kg
SICTOM de la région de Châteaudun	230 kg	33 kg	28 kg	4 kg	0 kg
SICTOM de la région de Rambouillet	213 kg	56 kg	35 kg	45 kg	10 kg

Les apports en déchèterie



Les tonnages collectés en déchèterie par type de déchets



Le tri des emballages et des papiers



16 816 t
apportées
au centre de tri



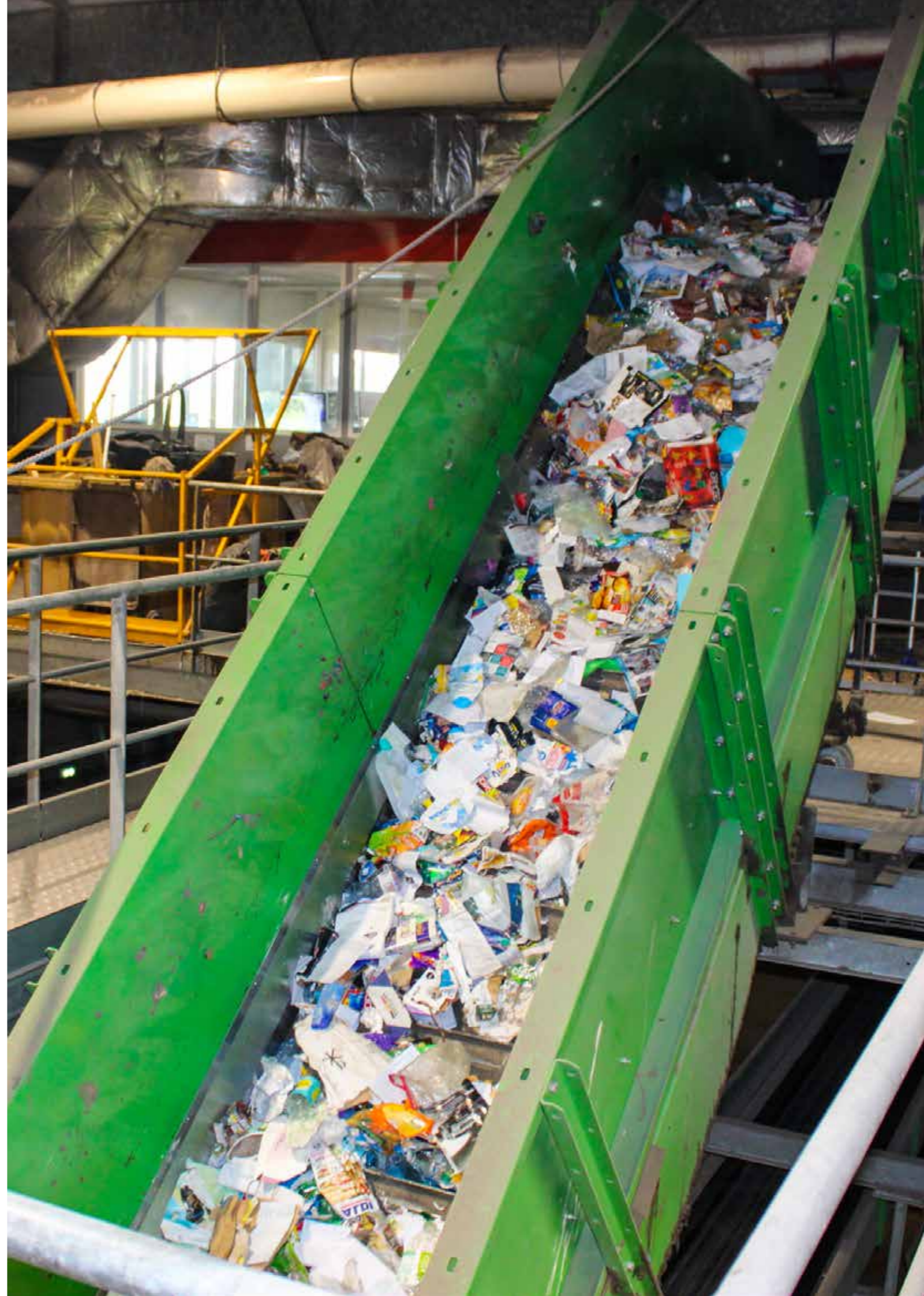
67 %
des déchets triés
valorisés
en matière



33 %
des déchets triés
valorisés
en énergie

Les matériaux issus du tri

	Sitreva Natriel
Acier	535 t
Aluminium	52 t
Carton	3582 t
PET clair	942 t
PET couleur	177 t
PEHD	398 t
Films plastiques	20 t
Papiers graphiques	1 967 t
Gros de magasin	2 480 t
ELA (briques alimentaires)	207 t
Refus de tri	5 219 t
TOTAL	15 579 t



L'origine et le mode de valorisation des déchets traités en 2023

242 516 t
réceptionnées

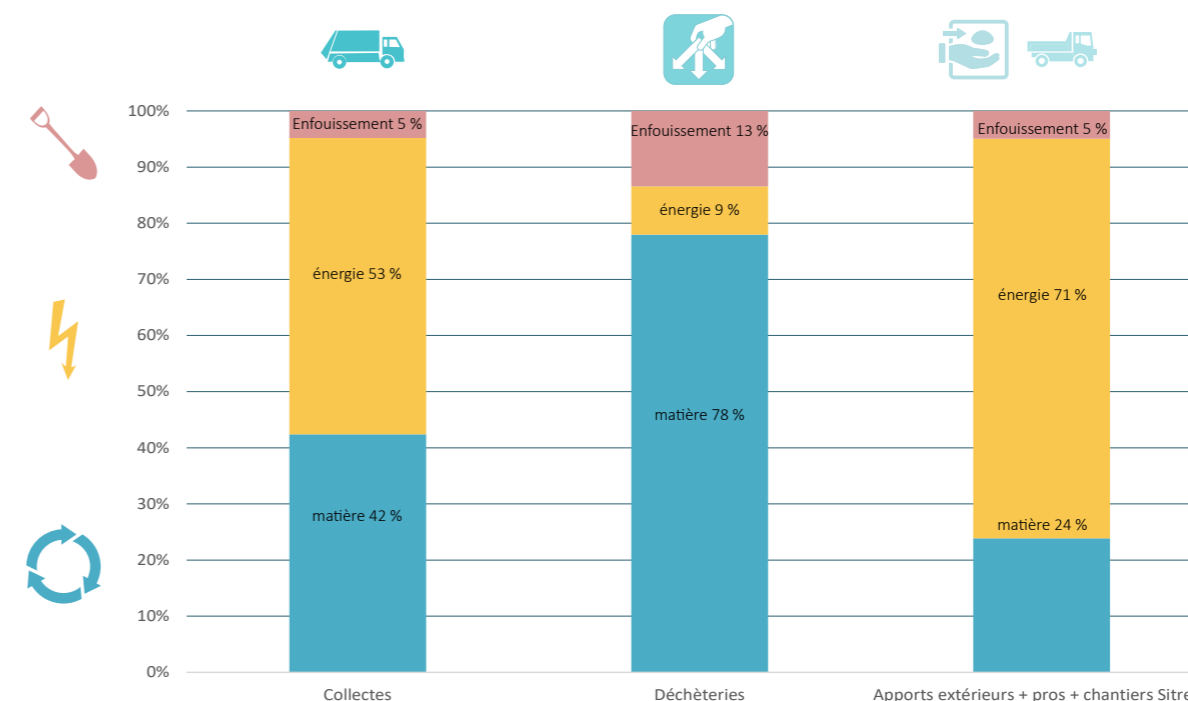
Déchets	Déchèteries	Collectes	Chantiers Sitreva	Apports pro	Apports extérieurs	Total
Ampoules et néons	11					11
Batteries	65					65
Bois	9 122	69	1	364		9 555
Cartons	964	785		128		1 877
DDS	1 133					1 133
DEA	4 043					4 043
DEEE	2 436					2 436
DIB					14 615	14 615
Emballages et papiers graphiques		16 772		47		16 819
Gravats inertes et à trier	23 351	173	2	835		24 361
Huiles alimentaires	17					17
Métaux	2 537		7	8		2 552
Ordures ménagères		66 902		1 853	35 333	104 088
Piles	20					20
Pneus	83			1		84
Textiles	199					199
Tout-venant	17 685	3 013	43	1 313		22 054
Végétaux	19 210	8 780	4	1 249		29 243
Verre		9 342		1		9 342
Total	80 876	105 836	57	5 799	49 948	242 516

240 083 t
traitées

Dans l'objectif de diminuer la part de déchets enfouis, Sitreva a mis en place sur ses quais de transfert un dispositif de tri mécanique du tout-venant à des fins de valorisations « matière » et « énergétique ». Ainsi, nous pouvons éviter l'enfouissement de matériaux comme le Bois, les métaux, les cartons et les petits matériaux incinérables.



L'origine des déchets et leur mode de traitement



Les sites de traitement

177 782 t (74,05 %)
traitées en Région Centre-Val de Loire

38 588 t
valorisées en matière

- Appareils électriques (147 t)**
Galoo
- Bois (5 748 t)**
Paprec / NCI
- Cartons (1 050 t)**
Paprec
- Gravats inertes (12 935 t)**
Pigeon / Minier
- Métaux (1 970 t)**
Derichebourg / Rommel recyclage
- Mobilier (2 420 t)**
Paprec / Praxy
- Textiles (199 t)**
Le Relais
- Végétaux (14 119 t)**
Soccolim / Compost du Dunois / Same 28 / Beauce Compost

130 103 t
valorisées en énergie

- Appareils électriques (25 t)**
Galoo
- Ordures ménagères (102 041 t)**
Valoryele / Uvéa
- Produits chimiques (139 t)**
BS environnement / CDS
- Refus de tri (5 218 t)**
Uvéa
- Tout-venant (22 681 t)**
Uvéa
- 9 090 t enfouies**
- Appareils électriques (23 t)**
- Tout-venant (9 067 t)**
SUEZ

43 482 t (18,11 %)
traitées en Région Île-de-France

36 516 t
valorisées en matière

- Ampoules (11 t)**
PAPREC D3E
- Appareils électriques (640 t)**
Revival
- Bois (3 849 t)**
SEV / Dupille
- Gravats en mélange (7 029 t)**
Picheta
- Gravats inertes (4 670 t)**
Pigeon Granulats
- Gros de magasin (714 t)**
Semardel
- Métaux (760 t)**
Derichebourg
- Mobilier (1 102 t)**
Sepur
- Papiers graphiques (1 967 t)**
CDIF
- PEHD (83 t)**
Paprec
- PET (423 t)**
Paprec / Suez

Végétaux (15 268 t)
Compadre / Donn vert / Sede / Dupille

1081 t
valorisées en énergie

- Appareils électriques (111 t)**
- Produits chimiques (970 t)**
Chimirec / Triadis
- 5 885 t enfouies**
- Appareils électriques (102 t)**
- Tout-venant (5 783 t)**
SEMAVERT

18 078 t (7,53 %)
traitées dans le reste de la France

17 707 t
valorisées en matière

- Acier (535 t)**
SITA / Arcelor / Sirmet / Revival / Galoo
- Aluminium (52 t)**
Suez
- Appareils électriques (1042 t)**
Envie 2E Nord Coolrec / Veolia triade / Paprec D3E
- Batteries (65 t)**
GDE
- Carton (5 386 t)**
Deroo / Suez
- Gros de magasin (1 766 t)**
Suez
- Mobilier (521 t)**
Paprec
- PEHD (233 t)**
Paprec / Suez
PLASTIPAK PACKAGING France
France PLASTIQUE RECYCLAGE
- PET (95 t)**
Suez / Regene
- Pneumatiques (84 t)**
Aliapur
- Tetra (207 t)**
Revipac

Verre (9 527 t)
Verallia / Sibelco

204 t
valorisées en énergie

- Produits chimiques (24 t)**
Véolia / Triadis
- Appareils électriques (180 t)**
Artemise / Indaver
- 167 t enfouies**
- Appareils électriques (167 t)**

741 t (0,31 %)
traitées en Europe

741 t
valorisées en matière

- Huiles alimentaires (17 t)**
Quatra (Belgique)
- PEHD (83 t)**
Dentis recycling (Italie)
- PET (601 t)**
Dentis recycling (Italie)
- Piles (20 t)**
Corepile / Recypilas (Espagne)
- Films plastiques (20 t)**
Paprec / General de Polimeros (Espagne)

74,05% Centre-Val de Loire (177 782 t)
18,11% Île-de-France (43 482 t)
7,5% France (18 078 t)
0,3% Europe (741 t)

240 083 t
traitées

92 %
des déchets traités
localement

Le budget

Pour 2023, la section de fonctionnement du budget principal de Sitreva s'établit à 39 380 940,17 € en recettes et à 36 820 901,06 € en dépenses, soit un résultat positif de l'exercice de 2 560 039,11 €. En investissement, contrairement à l'année précédente, le résultat est légèrement négatif (- 342 845,96 €) avec des dépenses s'élevant à 7 883 986,84 € (dont 5 858 380,876 € de dépenses d'équipement) et des recettes pour 7 541 140,88 € (y compris l'excédent reporté). Cependant, les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses et les recettes d'investissements engagées mais non prises en charge au 31/12, présentent un solde positif de 1 257 888,42 €.

Compte tenu de l'excédent reporté, le résultat cumulé s'établit à 12 297 967,84 € en fonctionnement.

Cependant, ce résultat ne sera pas repris à l'identique au budget 2024. En effet, il doit intégrer les résultats du budget annexe du centre de tri Natriel qui est clos au 31 décembre 2023 en raison du changement de son mode de gestion (cet équipement étant confié à un délégataire au 1er janvier 2024).

Or, ce budget annexe présentait pour 2023 un excédent de fonctionnement cumulé de 234 995,64 € et un déficit d'investissement de 278 521,79 €. Dès lors, les résultats à reporter au BP 2024 s'élèvent à +12 532 963,48 € en fonctionnement et à - 621 367,75 € en investissement.

	2020	2021	2022	2023
CAF brute (budget principal et annexe)	5 105 150 €	6 151 755 €	7 923 491 €	7 922 053 €
CAF nette (budget principal et annexe)	2 320 959 €	3 395 817 €	4 519 917 €	4 881 501 €
Dépenses réelles de fonctionnement (par habitant)	81 €	96 €	123 €	120 €
Recettes réelles de fonctionnement (par habitant)	95 €	113 €	148 €	143 €
Dépenses réelles d'investissement (par habitant)	17 €	19 €	21 €	20 €
Encours de la dette au 31 décembre	14 995 183 €	18 139 245 €	18 028 321 €	18 621 186 €
Encours de la dette (par habitant)	40 €	48 €	58 €	60 €
Capacité de désendettement (en années)	3,1	2,9	2,3	2,6

Le financement de Sitreva par ses membres s'est élevé à 27 816 610,13 € en 2023. Il est constitué des contributions de gestion, de gestion « haut de quai », de traitement et des participations entre membres. Elles servent à équilibrer le budget de Sitreva.

Outre le coût de traitement et de valorisation des déchets, le budget du syndicat prend en charge la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui est reversée au budget de l'État (pour un montant de 1 744 524,17 € en 2023).

Par ailleurs, la valorisation des matériaux de certaines filières et les contributions des éco-organismes permettent à Sitreva de reverser des recettes à ses adhérents pour un total de 5 349 148,15 € en 2023 (ce montant varie en fonction des tonnages et des cours des matières).

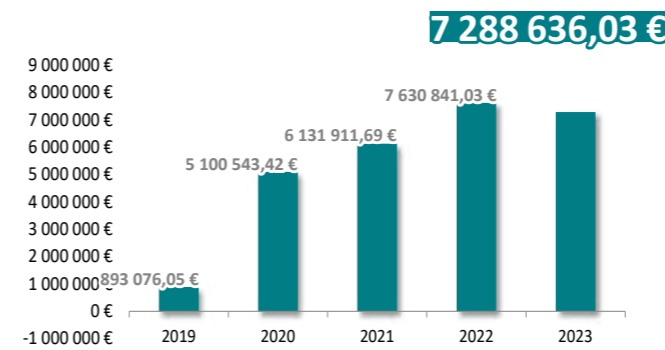
Indicateurs financiers



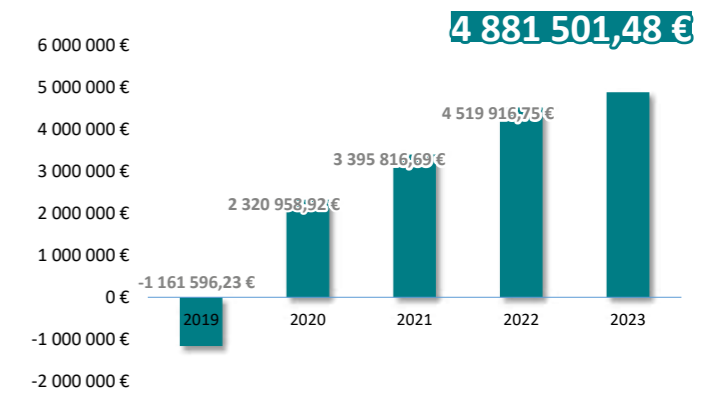
12
marchés publics
pour un montant de 1 283 071,38 €

1
procédure de DSP

L'épargne brute (CAF)

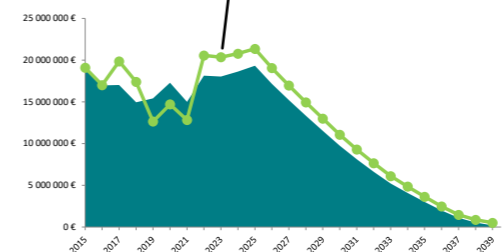


L'épargne nette



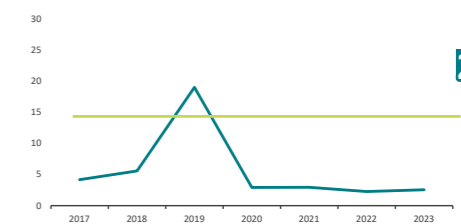
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024

18 621 186 € **60,02 € / hab**



La capacité de désendettement

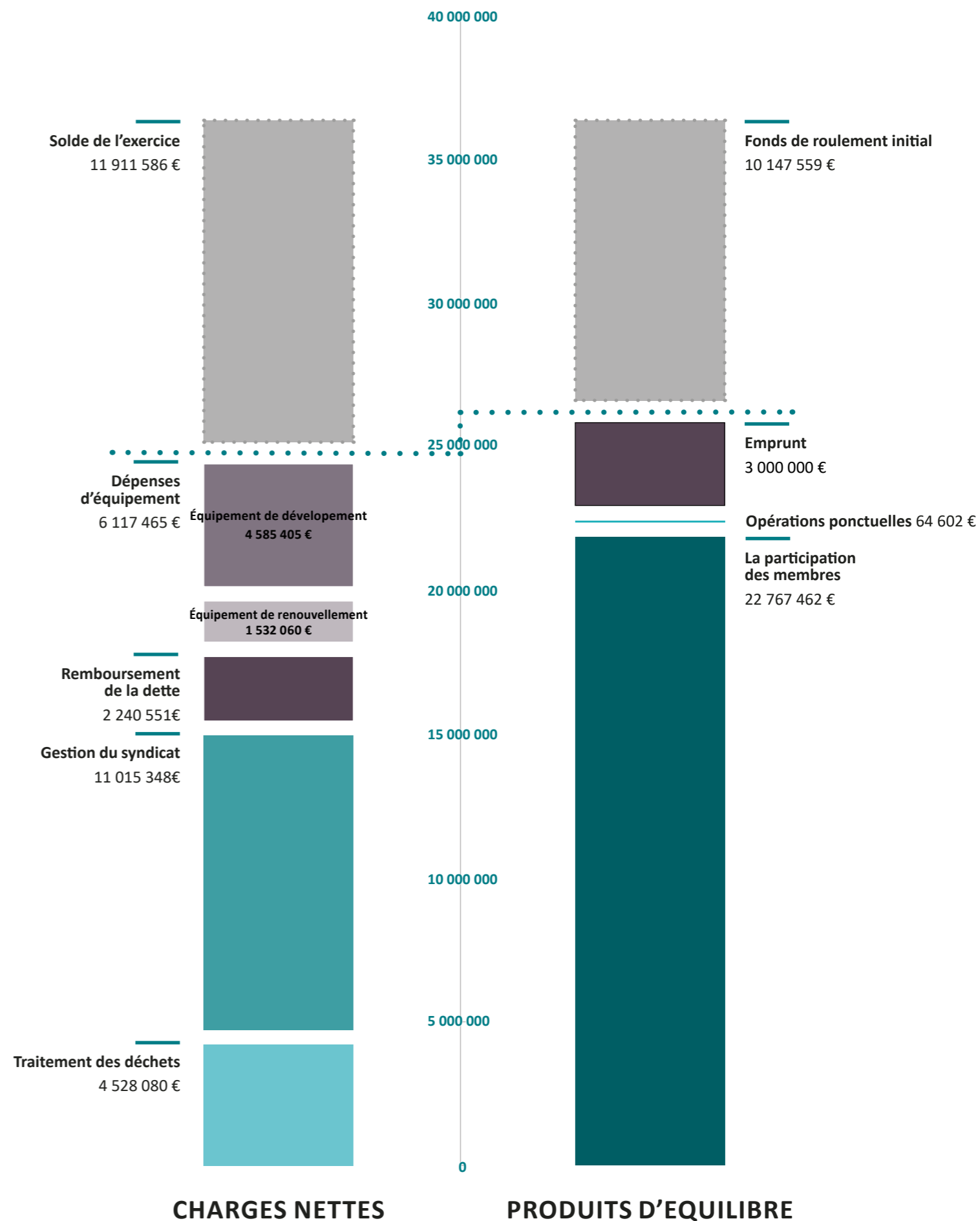
2,6 ans



Le détail des pôles budgétaires

Fonctionnement			Investissement			
Le traitement des déchets	Charges du traitement	13 130 016,53 €	Le remboursement de la dette	Charges à financer par des ressources propres	2 407 134,55 €	
	Charges fixes de la DSP	--		Remboursement dettes	2 407 134,55	
	Charges variables de la DSP	5 057 932,88		dépenses imprévues	--	
	Autres charges variables de traitement	8 072 083,65		Ressources propres	166 583,33 €	
	Produits du traitement	8 601 935,98 €		Ventes	166 583,55	
	Produits fixes de la DSP	2 008 849,93	Poids net du pôle budgétaire	-2 240 551,22 €		
	Produits variables de la DSP	1 814 007,03	L'équipement de renouvellement	Équipements de renouvellement	1 532 060,11 €	
	Recettes des filières de traitement	1 835 493,17		Subventions des équipements de renouvellement	--	
	Soutiens des éco-organismes	2 943 585,85	Poids net du pôle budgétaire	-1 532 060,11 €		
	Poids net du pôle budgétaire	-4 528 080,55 €	L'équipement de développement	Équipements de développement	4 585 405,32 €	
La gestion du syndicat	Frais de gestion	17 844 353,14 €		Subventions des équipements de développement	--	
	Frais de personnel	11 479 730,67		Poids net du pôle budgétaire	-4 585 405,32 €	
	Charges financières	292 860,09	L'emprunt	Emprunts	3 000 000 €	
	Charges opérationnelles et de structure	6 071 762,38		Poids net du pôle budgétaire	3 000 000 €	
	Produits de gestion	6 829 005,03 €	La participation des membres	Reversements	5 349 148,15 €	
	Remboursements sur charges de personnel	384 890,35		Reversements de Sitreva	5 402 138,06	
	Produits des apports extérieurs	1 479 727,92		Reversements entre membres	-52 989,91	
	Revenu des immeubles hors DSP	44 875,20		Produits de la participation	28 116 610,13 €	
	Autres revenus	4 919 511,56		Contributions régulières	27 878 841,77	
	Poids net du pôle budgétaire	-11 015 348,11 €		Contributions ponctuelles	300 000,00	
Les opérations ponctuelles	Charges ponctuelles	807 249,54 €		Participations entre membres	-62 231,64	
	Charges exceptionnelles	7 249,54		Poids net du pôle budgétaire	22 767 461,98 €	
	Provisions et dépenses imprévues	800 000,00		Les opérations ponctuelles	Charges ponctuelles	807 249,54 €
	Produits ponctuels	871 852,25 €			Charges exceptionnelles	7 249,54
	Produits exceptionnels	166 583,33	Provisions et dépenses imprévues		800 000,00	
	Reprises sur provisions	705 268,92	Produits ponctuels		871 852,25 €	
Poids net du pôle budgétaire	64 602,71 €	Produits exceptionnels	166 583,33			
		Reprises sur provisions	705 268,92			

L'équilibre final de l'exercice budgétaire 2023



Nos partenaires locaux et nationaux

Collectivités territoriales

Région Centre-Val de Loire



1 757 communes
2,5 millions d'habitants
Siège : Orléans

Région Île-de-France



1 297 communes
12 millions d'habitants
Siège : Saint-Ouen

Département d'Eure-et-Loir



365 communes
431 575 habitants
Siège : Chartres

Département des Yvelines



Yvelines
Le Département

259 communes
1,4 millions d'habitants
Siège : Versailles

CA Rambouillet Territoires



36 communes
80 801 habitants
Siège : Rambouillet

CC Cœur de Beauce



48 communes
24 985 habitants
Siège : Janville-en-Beauce

CC Cœur d'Yvelines



31 communes
49 510 habitants
Siège : Neauphle-le-Château

CC de la Haute Vallée de Chevreuse



10 communes
25 750 habitants
Siège : Dampierre-en-Yvelines

CC de l'Étampois Sud-Essonne



37 communes
54 283 habitants
Siège : Étampes

CC du Bonnevalais



19 communes
12 247 habitants
Siège : Bonneval

CC du Grand Châteaudun



23 communes
42 000 habitants
Siège : Châteaudun

CC Perche et Haut Vendômois



23 communes
9 220 habitants
Siège : Fréteval

Eco-organismes, agences et associations



Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) français créé en 1991. L'ADEME suscite, anime, coordonne, facilite ou réalise des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.



Aliapur, acteur de référence dans le recyclage des pneus usagés, est une société créée en 2003 dont les membres fondateurs sont, à parts égales, Bridgestone, Continental, Goodyear, Michelin et Pirelli. Ils valorisent les pneus qui sont déposés dans certaines de nos déchèteries.



Association créée en 1987, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau. Elle compte 950 adhérents dont 2/3 de collectivités et 1/3 de professionnels.



Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Citeo oeuvre à réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et des papiers, en les transformant en nouvelles ressources. Cet engagement a permis de déployer la collecte sélective partout en France, de créer des filières de recyclage, en partenariat avec les collectivités locales, les filières matériaux et les opérateurs.



Corepile est un éco-organisme sous Agrément d'État qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses membres metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs).



Eco-organisme national qui collecte et traite les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) perforants de 2 catégories de bénéficiaires : les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles.



Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques. EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Élargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.



Ecomaison apporte des solutions pour la collecte et la valorisation des meubles et literie, des articles de bricolage et de jardin, des jouets et des déchets issus du bâtiment. L'éco-organisme leur offre une 2^{ème} vie, les recycle ou les utilise comme source d'énergie.



ecosystem est un éco-organisme à but non lucratif. Il organise la collecte, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs, détenus par les professionnels comme les particuliers.



Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Il a développé pour cela plusieurs activités économiques, dont l'activité textile qui a connu un rapide développement.

Glossaire

Ambassadeur du tri

Il optimise la collecte sélective en informant et en sensibilisant la population sur le tri. Il entretient la motivation des habitants par le biais d'animations en milieu scolaire et de manifestations et réunions orchestrées sur le terrain.

Centre de tri

Installation permettant un tri d'affinage sur les déchets issus des collectes sélectives afin de les séparer par matériau (certaines des opérations de tri sont mécaniques tandis que d'autres sont manuelles) et un conditionnement des déchets triés.

Collecte sélective

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets mis dans des contenants prévus à cet effet, pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

Collectivités locales

Une collectivité locale est une partie du territoire d'un Etat, jouissant d'une autonomie de gestion partielle.

Compost

Produit d'une qualité donnée issu de la dégradation contrôlée de la matière organique en présence d'oxygène (compostage), contenant le moins de polluants possible et utilisable comme amendement organique.

Compostage

Fermentation aérobie (en présence de l'oxygène de l'air) contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

Déchets

Un déchet est « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon » (loi du 15 juillet 1975).

Les déchets sont donc des sous-produits d'une activité économique, ne présentant pas de valorisation directe dans le cadre de l'organisation économique de cette activité.

Déchèterie

Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public (le particulier et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts (ferrailles, déchets végétaux, gravats, tout-venant, papier/carton, verres, plastiques, huiles usagées ...) en vue de valoriser et traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Les déchets diffus spécifiques correspondent à des déchets pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques.

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Déchets d'emballages ménagers

Déchets résultant de l'abandon des emballages ménagers des produits consommés par les ménages, au domicile ou hors domicile.

Déchets ultimes

Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions

techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques (sauf le papier des imprimantes). Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

Eco-organisme

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Établissement public de coopération intercommunale

E.P.C.I. Il regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Il correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Il a été créé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République avec des apports de la loi du 12 juillet 1999. (source MINEFI)

Filière (Industrie)

Ensemble des activités, des industries relatives à un produit de base (exemple : filière plastique).

Filière REP

Le concept de filière « REP » (Responsabilité Élargie du Producteur) s'apparente au principe pollueur-payeur. Les producteurs concernés par ce dispositif sont tenus de contribuer à l'élimination des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché et qui sont arrivés en fin de vie.

Gros de magasin

Les gros de magasins désignent les papiers et petits cartonnages de mauvaise qualité.

Mâchefers (MIOM : Mâchefer d'incinération d'ordures ménagères)

Désigne les scories que l'on retire des foyers où se pratique la combustion des déchets ménagers et assimilés. La réglementation classe les MIOM en trois catégories : valorisable, maturable et stockable. Les mâchefers dits valorisables peuvent être utilisés en techniques routières sous certaines conditions de mise en œuvre.

Ordures Ménagères (OM) ou Déchets Ménagers (DM)

Les Ordures Ménagères ou Déchets Ménagers sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages. La quantité de Déchets Ménagers est en moyenne de 400 kg/hab./an.

PEHD (Polyéthylène Haute Densité)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recyclable (et non 100% recyclé).

PET (Polyéthylène Téréphtalate)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films...

Plastiques

Variété de matières synthétiques très utilisées pour la diversité de leurs caractéristiques et performances (légèreté, relative inertie chimique, propriétés mécaniques, adaptabilité ...). Les matières plastiques sont des macromolécules, polymères ou co-polymères organiques, qui présentent une certaine plasticité lors de leur mise en œuvre, ce qui permet leur transformation par injection, extrusion, calandrage, etc. Les différents types de plastiques ne peuvent être mélangés lors du du recyclage.

Recyclage

Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Réemploi

Opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

Résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM)

Résidus solides collectés après traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution. Le traitement repose sur une neutralisation couplée à une filtration. Les polluants visés sont les gaz acides et les poussières, auxquels s'ajoutent également les métaux lourds, les oxydes d'azote et les dioxines, traités par des procédés complémentaires.

Refus de tri

Part des déchets sortant du centre de tri et qui n'est pas dirigée vers les filières de recyclage de matériaux. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur. Le refus de tri est valorisé en énergie à l'Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire (UVÉA).

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe permet d'appliquer le principe « pollueur-payeur ». Ce principe pose que les dommages causés à l'environnement par certaines activités sont mal pris en compte par les prix du marché. Ils peuvent alors faire l'objet d'une taxation spécifique, ayant pour effet de renchérir leur coût, afin de dissuader les acteurs économiques et de ramener ces activités à un niveau meilleur pour la société.

Tout-venant

Catégorie de déchets occasionnels provenant de l'activité domestique des ménages. En raison de leur volume ou de leur poids, le tout-venant nécessite un mode de gestion particulier. Il comprend notamment : des biens d'équipement ménagers usagés, des déblais, des gravats.

Traitement

Ensemble de procédés visant à réduire, dans des conditions contrôlées, le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume de déchets.

Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations. (Directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999, concernant la mise en décharge - JOCE du 16 juillet 1999).

UVÉA (Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire)

Sitreva achemine les ordures ménagères de l'ensemble du territoire à l'UVÉA. La combustion des déchets, permet de produire de l'électricité qui est revendue sur le réseau électrique ainsi que de la chaleur qui alimente les serres de tomates situées à proximité.

Valorisation

Utilisation des déchets comme matière première et/ou comme source d'énergie. On parle alors dans ce cas de valorisation énergétique permettant de créer de l'électricité ou de récupérer de la chaleur.

Directeur de la publication : Stéphane Lemoine

Rédacteur en chef : Soryann Ouk

Rédacteurs : Soryann Ouk, Bruno Lourdelet, Igor Giraudeau

Graphiste : Florine Authier, Bruno Lourdelet

Ont contribué à ce rapport : Grégory Blin, Benoît Delahayes, Nathalie Dujardin, Frédéric Lang, Laurent Mialin, Soryann Ouk, Carole Seveno, Noël Siboni,

Crédits photos : Sitreva, David Vicent, Adobe Stock, Canva

Impression : Groupe Exprim

Tirage : 500 exemplaires

Dépôt légal : 2024



Siège social

Le Bois Gaillard - 28150 Ouarville

Siège administratif

19 rue Gustave Eiffel - ZA du Bel Air - 78120 Rambouillet
01 34 57 12 20 - sitreva@sitreva.fr

www.sitreva.fr

